



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/97
4 février 1998
ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 4 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

Depuis l'établissement de la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB), la situation en République centrafricaine s'est considérablement améliorée.

Ce résultat est incontestablement le fruit des efforts conjugués du Gouvernement centrafricain, des États africains, qui, avec le support logistique et financier de la France, et l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), participent à cette importante mission.

Or, comme vous le savez, à partir du 15 avril 1998, la composition de la MISAB va changer en raison du retrait de la France, et ses moyens logistiques et financiers vont être en conséquence drastiquement réduits.

Si aucune mesure visant le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies n'est prise comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son dernier rapport, il est à craindre que la situation politique en République centrafricaine ne soit à nouveau fragilisée.

Aussi, en ma qualité de Président de la médiation internationale sur la crise centrafricaine et au nom des pays participant à la force interafricaine de surveillance des Accords de Bangui, me paraît-il indiqué, à court terme, de demander au Conseil de sécurité d'examiner favorablement la nécessité de proroger le mandat de la MISAB jusqu'au 15 mars 1998.

(Signé) El Hadj Omar BONGO
